

Diplôme de grand établissement grade master Journalisme

Référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

Référentiel d'activités

- Recherche, collecte et vérification de l'information
- Hiérarchisation, analyse et traitement de l'information
- Rédaction, mise en forme et diffusion selon les supports
- Production journalistique : réalisation de contenus plurimédias (TV, radio, presse écrite et en ligne)
- Veille numérique et animation de réseau
- Conception et animation de projets éditoriaux

Référentiel de compétences

- Rechercher et collecter de l'information
- Vérifier l'information et croiser ses sources
- Développer des techniques d'interview, d'enquête et de reportage
- Rédiger selon les différents formats journalistiques
- Mettre en forme l'information pour l'adapter aux différents médias
- Interroger sa pratique selon une perspective historique de l'information.
- Respecter les règles d'éthique et de déontologie du journalisme dans le cadre du droit des médias
- Concevoir des médias innovants et leur modèle économique et savoir travailler en transversalité avec d'autres métiers des médias
- Mobiliser les grands enjeux socio-économiques dans son analyse
- Comprendre les attentes des publics dans un monde en mutation
- Appropriation de langages sectoriels : diplomatique, économique, politique, scientifique...
- Capacité de vulgarisation en conservant la précision du vocabulaire et des idées ;
- Mise en perspective des problématiques des questions d'actualité ;
- Interpréter un bilan d'entreprise et des données financières ;
- Suivre des dossiers judiciaires, économiques, internationaux etc.
- Adapter sa production journalistique aux différents médias d'information (écrits et numériques, radio et son, télévision et image, Agences de presse, Formats de journalisme mobile et médias innovants)

Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés. Concernant l'évaluation des blocs de compétences : Examen oral, et/ou examen écrit, et / ou projet, et/ou mémoire, et / ou contrôle continu

Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue. Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.